

Nord · Est · Béarn
communauté de communes

Rapport d'activités 2019

Sommaire

01	STATUTS.....	P 4
02	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	P 9
03	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....	P 19
04	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	P 23
05	ENFANCE JEUNESSE.....	P 27
06	ENVIRONNEMENT.....	P 29
07	ACTION SOCIALE.....	P 37
08	CULTURE. SPORT.....	P 42
09	RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES.....	P 45
10	RAPPORT D'ACTIVITÉS SPANC DU PAYS DE MORLAAS.....	P 48
11	RAPPORT D'ACTIVITÉS SPANC DU CANTON DE LEMBEYE EN VIC - BILH.....	P 53

01 Statuts

A) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES..... P 5

B) COMPÉTENCES OPTIONNELLES..... P 6

C) COMPÉTENCES FACULTATIVES..... P 8



L'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique supprime les notions de compétences optionnelles ou facultatives. Persiste le bloc des compétences obligatoires, les autres étant considérées comme "supplémentaires"

A) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Sont d'intérêt communautaire :

- Etudes dans l'environnement élargi de la CCNEB (PETR Val d'Adour, Triangle Pau-Tarbes-Lourdes,...) en vue d'un développement et d'un aménagement harmonieux du territoire
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) dans les domaines de compétence de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Création de réserves foncières destinées uniquement à la réalisation des projets communautaires
- Etude, aménagement et entretien des plans locaux de randonnées



2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Sont d'intérêt communautaire :

- Création, aménagement et gestion et/ou soutien d'équipements touristiques dont le rayonnement est au moins égal au territoire de la communauté de communes
- Dans le domaine de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales :
 - Soutien à l'organisation et à la promotion d'événements et d'animations à vocation commerciale (salons, foires, marchés à thèmes)
 - Etude de faisabilité, montage, animation et suivi de tous dispositifs en faveur du commerce dont OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services)
 - Favoriser le maintien et le développement du commerce local
 - Encourager la mise en place d'une dynamique d'action commerciale collective du commerce local
- Commerce/ artisanat et agriculture/viticulture : soutien à la création, transmission et reprise d'activité, accompagnement des dispositifs de formation des professionnels
- Soutien à l'agriculture et à la viticulture, notamment par le biais des circuits courts ou de tout autre dispositif pouvant s'y substituer

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement



4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage



5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

B) COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Sont d'intérêt communautaire :

- Etude et travaux de réhabilitation des décharges sauvages dans le cadre d'opérations collectives pour les sites reconnus d'intérêt général, en particulier les anciennes décharges d'ordures ménagères ayant servi à l'ensemble des administrés d'une ou plusieurs communes
- Réalisation et mise en œuvre du Plan Air Climat Energie Territorial
- Gestion et valorisation des pelouses sèches à orchidées et des zones humides ; animation grand public et scolaire
- Etude de mise en place d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire, réalisation des travaux et gestion



2. Politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- Etude, élaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat ou de toutes les autres actions pouvant s'y substituer
- Soutien aux programmes départementaux d'aide (PIG "Bien chez Soi" ou tout autre dispositif)



3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Aménagement, entretien et gestion des piscines d'Arrosès et Pontacq
- Etude sur le devenir de la piscine municipale de Lembeye

4. Action sociale

Sont d'intérêt communautaire :

- Appui et accompagnement à l'insertion professionnelle (subventionnement des plans locaux pour l'Insertion à l'Emploi et de l'Insertion Emploi Béarn Adour par exemple)
- Dans le cadre d'un maillage cohérent des services sur l'ensemble du territoire, validé par le conseil communautaire, les compétences Enfance et Jeunesse s'exerceront dans les conditions suivantes :
 - Petite enfance : de 0 à 3 ans : étude, création et gestion des Structures Multi-Accueil, Relais d'Assistantes Maternelles et Lieu d'Accueil Enfant Parent ; subventions des actions portées par les associations dans ce domaine
 - Enfance : de 3 ans à 11 ans : étude, création ou utilisation de bâtiments communaux et gestion des Accueils Collectifs de Mineurs durant les vacances scolaires (temps extrascolaire) et hors vacances scolaires les mercredis avec ou sans école le matin (temps périscolaire) ; subventions des actions portées par les associations dans ce domaine ;
 - Jeunesse : de 11 ans à 17 ans : étude, création ou utilisation de bâtiments communaux et gestion des loisirs ayant lieu les mercredis et pendant les temps de congés scolaires dans le cadre d'activités destinées aux jeunes de 11 à 17 ans révolus y compris pendant le temps médian des collégiens ; subventions des actions portées par les associations dans ce domaine
- Espace de vie sociale
- Création et accompagnement de structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées autonomes et/ou dépendantes (MARPA, EHPAD.....)
- Actions d'accompagnement des personnes dépendantes et/ou isolées : portage de repas de Lembeye en Vic-Bilh, soutiens aux associations type Aide à Domicile en Milieu Rural
- Contrat Local de Santé
- Création et accompagnement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires



5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

1. Assainissement : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Missions obligatoires et facultatives



2. Nouvelles technologies

- Aménagement numérique du territoire défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication : compétence réduite aux cyber-bases



3. Culture, actions culturelles

- Enseignement musical à vocation intercommunale
- Réseau intercommunal de lecture publique, constitué des bibliothèques associatives ou communales du territoire : informatisation et achat de matériel commun, prise en charge du fonctionnement afférent au réseau (hors gestion des bâtiments), mise en place d'une politique d'animation cohérente et structurante à l'échelle du territoire
- Aide aux associations du territoire dans le cadre de la formation pour les enfants de moins de 16 ans ou de l'événementiel présentant un intérêt pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, dans le cadre du règlement approuvé par le conseil communautaire



4. Actions sportives

- Aide aux associations du territoire dans le cadre de la formation pour les enfants de moins de 16 ans ou de événementiel présentant un intérêt pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, dans le cadre du règlement approuvé par le conseil communautaire



5. Divers

- Versement des contributions obligatoires d'incendie et de secours au Schéma Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que des participations pour la construction des Centres d'Incendie et de Secours pour le compte des communes membres de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Soutien à des manifestations exceptionnelles participant à la promotion du territoire communautaire selon le règlement approuvé par le conseil communautaire
- Régie Transports Scolaires desservant le collège de Lembeye et les écoles maternelles et primaires du secteur de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh

02 Administration générale

A) BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES.....	P 10
B) FINANCES.....	P 10
1. Décomposition du produit fiscal	
2. Analyse de la dette	
3. Où va l'argent ?	
4. Budgets annexes	
C) RESSOURCES HUMAINES.....	P 16
D) GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE.....	P 17
E) COMMUNICATION.....	P 17
F) PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN.....	P 17

A) BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

• En chiffres

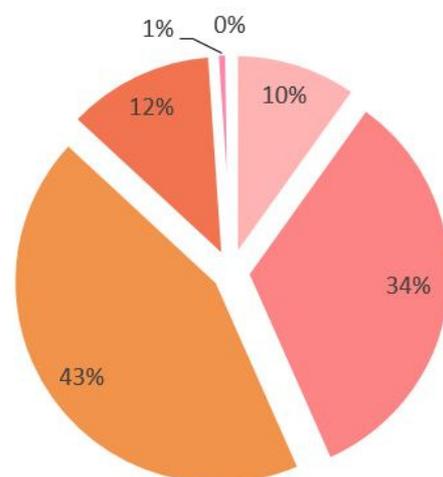
- > 10 bureaux
- > 8 conseils communautaires auxquels il conviendrait de rajouter des réunions de commissions thématiques internes et les rencontres avec les institutionnels
- > 144 délibérations prises

B) FINANCES

- > 1 budget principal
- > 10 budgets annexes

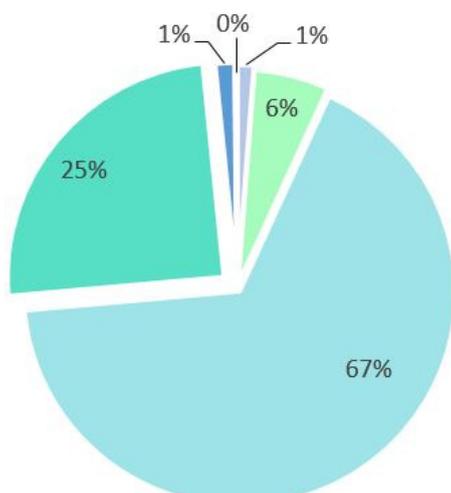
BUDGET GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT RÉALISÉ EN 2019 DÉPENSES RÉELLES

Charges à caractère général (10 %)	1 274 149, 87 €
Charges de personnel et frais assimilés (34 %)	4 346 821, 21 €
Atténuations de produits (43 %)	5 639 594, 40 €
Autres charges de gestion courante (12 %)	1 551 816, 76 €
Charges financières (1 %)	110 328, 94 €
Charges exceptionnelles (0 %)	28 816, 30 €



.....
TOTAL 12 951 527, 48 €

BUDGET GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT RÉALISÉ EN 2019 RECETTES RÉELLES HORS REPORT 2018



Atténuations de charges (1 %)	165 056, 67 €
Produits des services, ventes diverses (6 %)	764 500, 03 €
Impôts et taxes (67 %)	9 142 913, 00 €
Dotations, subventions et participations (25 %)	3 400 332, 62 €
Autres produits de gestion courante (1 %)	194 896, 11 €
Produits exceptionnels (0 %)	21 386, 88 €

.....
TOTAL 13 689 085, 31 €

DÉPENSES

Le reversement aux communes (via les attributions de compensation) représentent 40,38 % des dépenses réelles, les frais de personnel 33,56 %

RECETTES

66,68 % des recettes réelles proviennent de la fiscalité tandis que 24,84 % proviennent des dotations et participations

● BILAN DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT

En faisant notamment abstraction du reversement exceptionnel de l'excédent du budget ordures ménagères de 394 297, 55 € constaté l'an dernier pour financer une partie du programme de réhabilitation des décharges sauvages, le résultat de l'exercice 2019, de 441 836, 28 € en fonctionnement (avec les dépenses liées à l'amortissement) est en progression par rapport à l'an dernier. Ajouté au résultat de fonctionnement reporté de 2018, il porte le résultat global de cette section à 3 297 626, 69 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT RÉALISÉ EN 2019 DÉPENSES RÉELLES

Emprunts et dettes assimilés	339 651, 22 €
Réhabilitation de zones polluées	62 823, 54 €
Rénovation bâtiment à vocation sociale	61 400, 00 €
Acquisition de matériel et travaux sur bâtiment	98 412, 01 €
Planification	74 544, 41 €
Autres immobilisations incorporelles	32 008, 62 €
Autres immobilisations en cours	7 623, 30 €
Avance remboursable La Fibre 64	51 168, 42 €

.....
TOTAL 727 631, 82 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT RÉALISÉ EN 2019 RECETTES RÉELLES HORS REPORT 2018

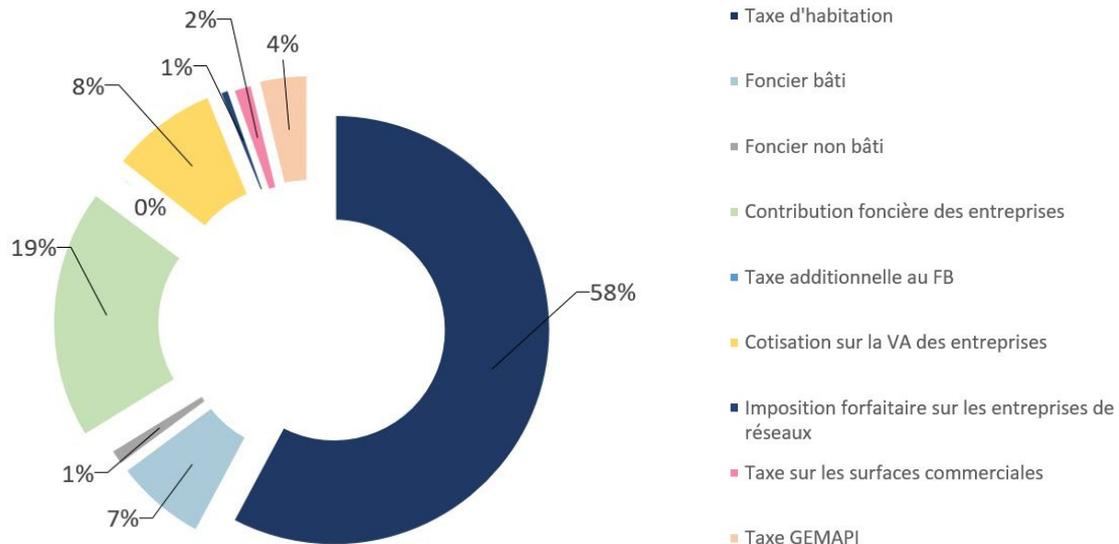
Dotations, fonds divers et réserves	36 529, 00 €
Subventions d'investissement reçues	49 732, 65 €

.....
TOTAL 86 261, 65 €

● BILAN DE L'EXERCICE D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'année 2019 est marquée par la poursuite de PLUi d'Ousse Gabas et des documents d'urbanisme communes et l'amorce du programme de réhabilitation des 14 zones polluées identifiées. La section, déficitaire de 345 648, 62 € (avec les recettes liées à l'amortissement) sur l'exercice, clôture avec un déficit de 266 765, 51 € après intégration du résultat reporté de 2018.

1. Décomposition du produit fiscal



> Taux d'imposition 2019

Taxe d'habitation	11,10 %
Taxe sur le foncier bâti	2,02 %
Taxe sur le foncier non bâti	7,03 %
Contribution foncière des entreprises	29,38 %

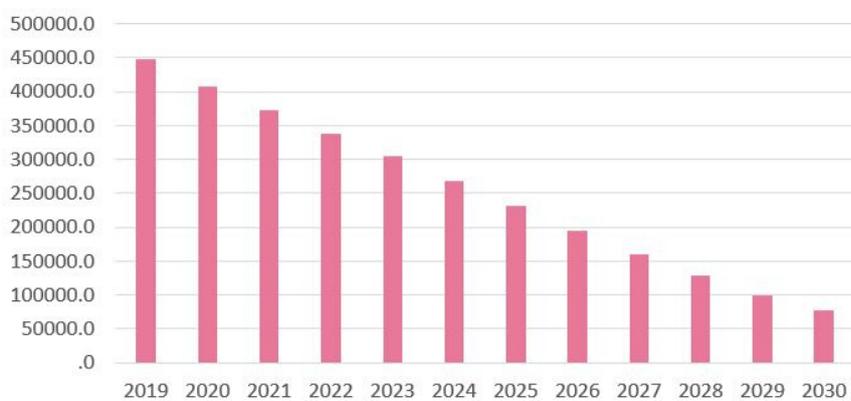
2. Analyse de la dette

Sur le budget général, le capital restant dû s'élève à 3 349 954, 46 € au 31 décembre 2019. La capacité de désendettement de 3,5 années est satisfaisante, le seuil d'alerte se situant entre 10 et 12 ans.

Trois budgets annexes comportent également de la dette :

BUDGETS ANNEXES	ANNUITÉ 2019	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2019
ABBATOIR : CONSERVERIE DE LEMBEYE	45 140, 41 €	591 017, 97 €
ZAE BERLANNE OUEST	74 077, 621 €	485 429, 18 €
RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES	47 739, 32 €	45 781, 55 €

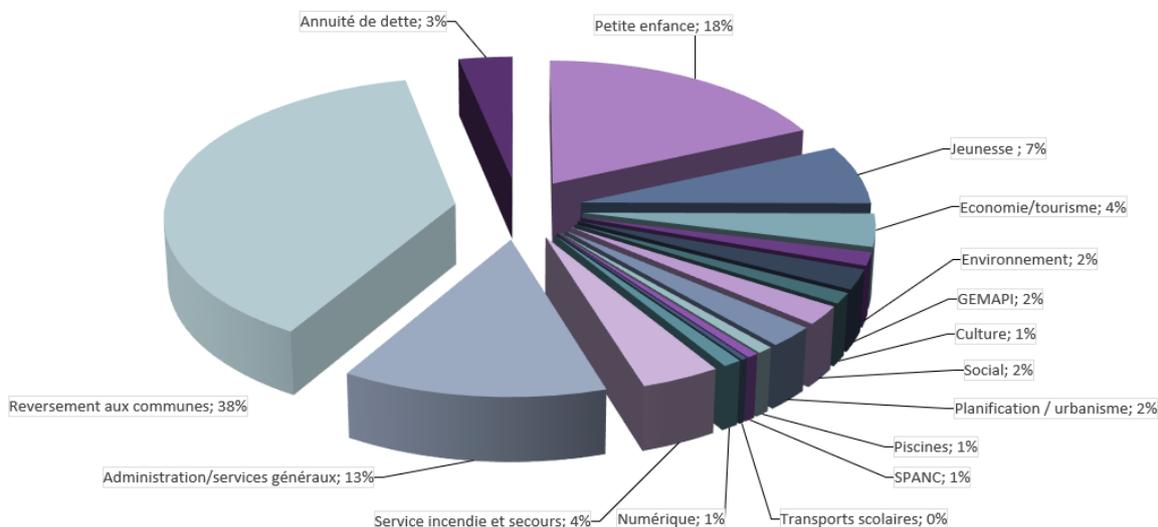
> Evolution de l'encours de dette tout budget hors emprunt nouveau



> Capacité de désendettement

	2017	2018	2019
Encours long terme	4 037 786 €	3 689 606 €	3 349 954 €
/ Epargne brute	438 839 €	1 049 223 €	737 558 €
= Capacité de désendettement long terme	9,2	3,5	4,5

3. Où va l'argent ?



4. Budgets annexes

ABBATOIR : CONSERVERIE DE LEMBEYE

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		⋮	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	87 825, 54 €	⋮	DÉPENSES	102 102, 58 €
RECETTES	135 573, 86 €	⋮	RECETTES	123 540, 31 €
RÉSULTAT	47 748, 32 €	⋮	RÉSULTAT	21 437, 73 €

ORDURES MÉNAGÈRES & TRAITEMENT ASSIMILÉS

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		⋮	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES		⋮	DÉPENSES	2 889 058, 41 €
RECETTES	21 413, 28 €	⋮	RECETTES	2 992 000, 90 €
RÉSULTAT	21 413, 28 €	⋮	RÉSULTAT	102 942, 49 €

PHOTOVOLTAÏQUE

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		⋮	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	426, 72 €	⋮	DÉPENSES	4 389, 69 €
RECETTES	27 976, 10 €	⋮	RECETTES	14 708, 50 €
RÉSULTAT	27 549, 38 €	⋮	RÉSULTAT	10 318, 81 €

RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		⋮	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	43 907, 57 €	⋮	DÉPENSES	510 140, 14 €
RECETTES	214 255, 77 €	⋮	RECETTES	466 029, 89 €
RÉSULTAT	170 348, 20 €	⋮	RÉSULTAT	- 44 110, 25 €

ZAE BERLANNE OUEST

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		⋮	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	1 100 082, 95 €	⋮	DÉPENSES	633 971, 09 €
RECETTES	315 620, 33 €	⋮	RECETTES	278 461, 98 €
RÉSULTAT	- 784 462, 62 €	⋮	RÉSULTAT	- 355 509, 11 €

ZAE COMMUNES

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		:	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	1 805 515, 00 €	:	DÉPENSES	1 805 515, 00 €
RECETTES	1 805 515, 00 €	:	RECETTES	1 808 515, 00 €
RÉSULTAT	0 €	:	RÉSULTAT	3 000 €

ZA LEMBEYE

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		:	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	25 020, 00 €	:	DÉPENSES	153 539, 80 €
RECETTES	155 897, 33 €	:	RECETTES	83 044, 86 €
RÉSULTAT	130 877, 33 €	:	RÉSULTAT	- 70 494, 94 €

SPANC MORLAAS CLOTURÉ AU 31/12/2019

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		:	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	0 €	:	DÉPENSES	34 159, 05 €
RECETTES	14 958, 75 €	:	RECETTES	130 404, 88 €
RÉSULTAT	14 958, 75 €	:	RÉSULTAT	96 245, 83 €

SPANC LEMBEYE CLOTURÉ AU 31/12/2019

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		:	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	0 €	:	DÉPENSES	52 438, 82 €
RECETTES	0 €	:	RECETTES	95 163, 76 €
RÉSULTAT	0 €	:	RÉSULTAT	42 724, 94 €

OFFICE DE TOURISME CLOTURÉ AU 31/12/2019

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		:	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	15 350, 00 €	:	DÉPENSES	71 303, 70 €
RECETTES	29 125, 91 €	:	RECETTES	95 369, 97 €
RÉSULTAT	13 775, 91 €	:	RÉSULTAT	24 066, 27 €

C) RESSOURCES HUMAINES

• Faits marquants

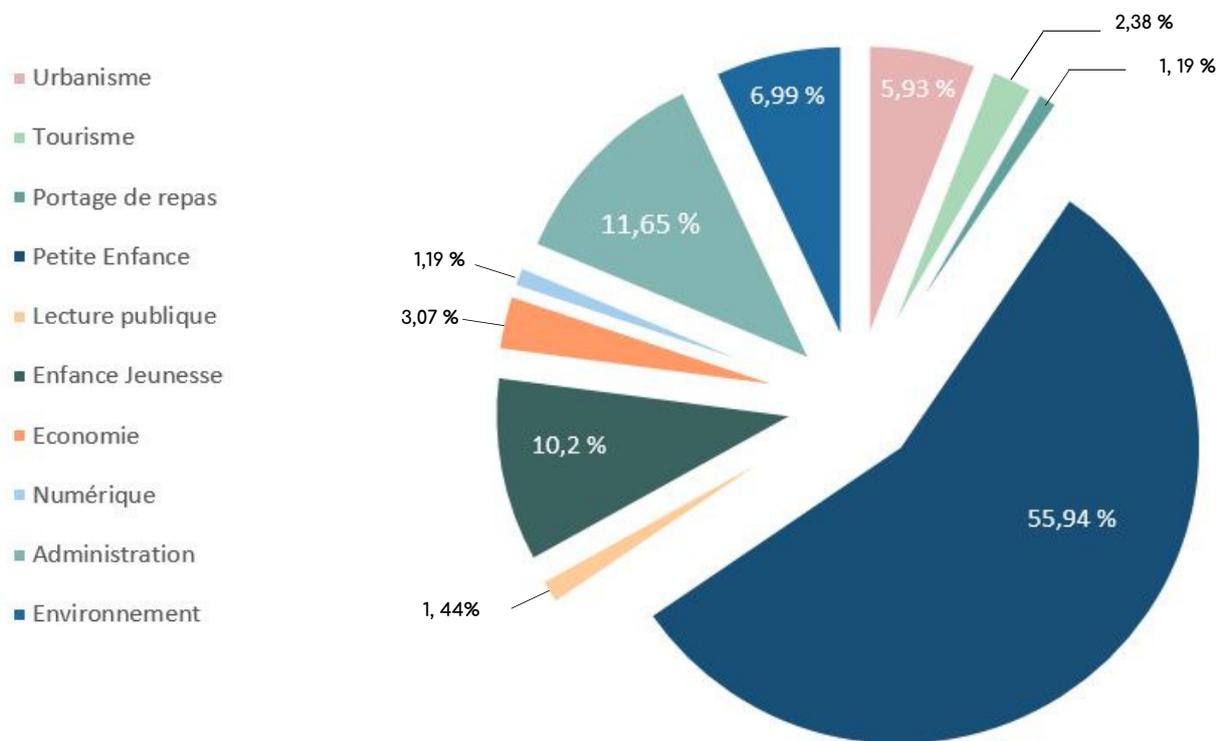
Mise en place des Contrats d'Engagement Educatifs (CEE) pour les animateurs saisonniers

• En chiffres

5 départs, dont 3 définitifs et 2 disponibilités pour convenances personnelles

• Projets 2019

Travailler sur la structuration des services avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64)



D) GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

➤ Adhésion de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn à l'opération lancée par le Syndicat d'Energie Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) pour l'isolation des combles de bâtiments publics

➤ Achat d'un véhicule utilitaire en remplacement de l'ancien

E) COMMUNICATION

- Poursuite du travail avec Valeurs du Sud pour une publication en 2019
- Parvenir à la mise en fonction d'un site Internet assorti d'un intranet unique pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn à la place des 3 sites actuels correspondant aux anciennes communautés de communes



F) PÔLE MÉTROPOLITAIN "PAYS DE BÉARN"

- **Faits marquants**

- Plan d'actions reconnues d'intérêt métropolitain

AXE 1

Le Pays de Béarn conduira une démarche globale de promotion territoriale sur les champs de l'image (création d'une identité visuelle), de la représentation (élaboration d'un portrait identitaire), de la communication (complétude des supports d'information touristique), du patrimoine (valorisation et appropriation par les habitants).

AXE 2

La sensibilité citoyenne en matière de qualité de l'alimentation, la demande sociétale grandissante pour de nouveaux systèmes économiques, sociaux et environnementaux, les défis du monde agricole, la nécessité d'adaptation aux changements climatiques font du Pays de Béarn un espace opportun pour l'élaboration d'une stratégie partagée en ces domaines. Le Pays de Béarn prendra en charge :

- les actions liées à l'émergence d'une stratégie relative à la production et à la consommation locales et, à cet effet, accepter que le Pays de Béarn réponde à l'appel à projet régional « Développement des circuits alimentaires locaux et projets alimentaires territoriaux »,
- en matière de stratégie économique,
 - dans le cadre de dispositifs nationaux à fort potentiel financier tel « Territoires d'industrie », pour lequel il est proposé de faire du Pays de Béarn la structure de coordination aux côtés de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre,
 - le lancement d'une étude technico-économique destinée à évaluer la faisabilité du développement d'une filière hydrogène sur le territoire (Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de Communes Lacq-Orthez),

- o le soutien à la réalisation de nouveaux locaux de la Banque Alimentaire Béarn et Soule,
- o l'élaboration d'un Plan Solidarité Risques (PSR) afin de mettre en place une aide active en matière de gestion des risques majeurs tels que les risques d'inondations,
- o la mise en place d'un cadastre solaire, outil de sensibilisation et d'information sur le potentiel photovoltaïque du territoire (Communauté de Communes Lacq-Orthez et Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau).

AXE 3

L'une des volontés des membres du Pays de Béarn est de tendre à une organisation collective dans le domaine de la politique contractuelle : forte coopération des ingénieries mobilisées sur ce sujet, anticipation des futurs contrats et programmes européens.

Le Pays de Béarn se doit également de bâtir une stratégie d'aménagement et de développement cohérente. Dans cet objectif de compréhension du territoire, un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) paraît pertinent en vue notamment de produire une étude de positionnement territorial et de contribuer à un diagnostic sur la mobilité à l'échelle du Béarn.

- > Mise en place de Conseil de Département Unique au Territoire en décembre 2020

03 Aménagement de l'espace

A) PLANIFICATION	P 20
B) SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)	P 21
C) NUMÉRIQUE	P 22

A) PLANIFICATION

• Description de l'action

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn poursuit l'élaboration et/ou la révision et/ou la modification des documents d'urbanisme des communes ayant engagé celles-ci avant le 31 décembre 2016.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- L'élaboration du PLUi Ousse-Gabas, prescrit en décembre 2015, a été engagée en 2016. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été élaboré en 2017, débattu dans les communes puis en conseil communautaire le 20 décembre 2017
- Les années 2018 et 2019 ont été consacrées au travail d'élaboration du zonage et du règlement écrit ainsi qu'à la formalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ce travail a été présenté aux personnes publiques associées lors de différentes réunions puis en réunions publiques les 17, 18 et 24 septembre 2019, avec la participation de plus de 200 personnes

• Faits marquants

- L'élaboration du PLU de Bernadets a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 4 avril au 7 mai 2019
- L'enquête publique pour l'élaboration de la carte communale de Maspie-Juillacq-Lalonquère s'est déroulée du 23 septembre au 25 octobre 2019
- L'enquête publique pour l'élaboration de la carte communale de Saint-Armou s'est déroulée du 7 janvier au 8 février 2019, la carte communale a été approuvée le 11 avril 2019
- La déclaration de projet relative à la reconstruction du refuge de Berlanne emportant la mise en compatibilité du PLU de Morlaàs a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 2 septembre au 4 octobre 2019 et a été approuvée le 5 décembre
- L'élaboration du PLU de Lembeye a été arrêté le 27 juin 2019
- Les modifications du PLU de Morlaàs, du PLU d'Ouillon et du PLU de Saint-Castin ont été poursuivies

B) SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

• Description du service

- Étendu à toutes les communes disposant d'un document d'urbanisme et souhaitant y adhérer, ce depuis le 1er juillet 2018
- Service commun dont l'intégralité des dépenses est prise en charge par le budget communautaire

• En chiffres

• Moyens humains



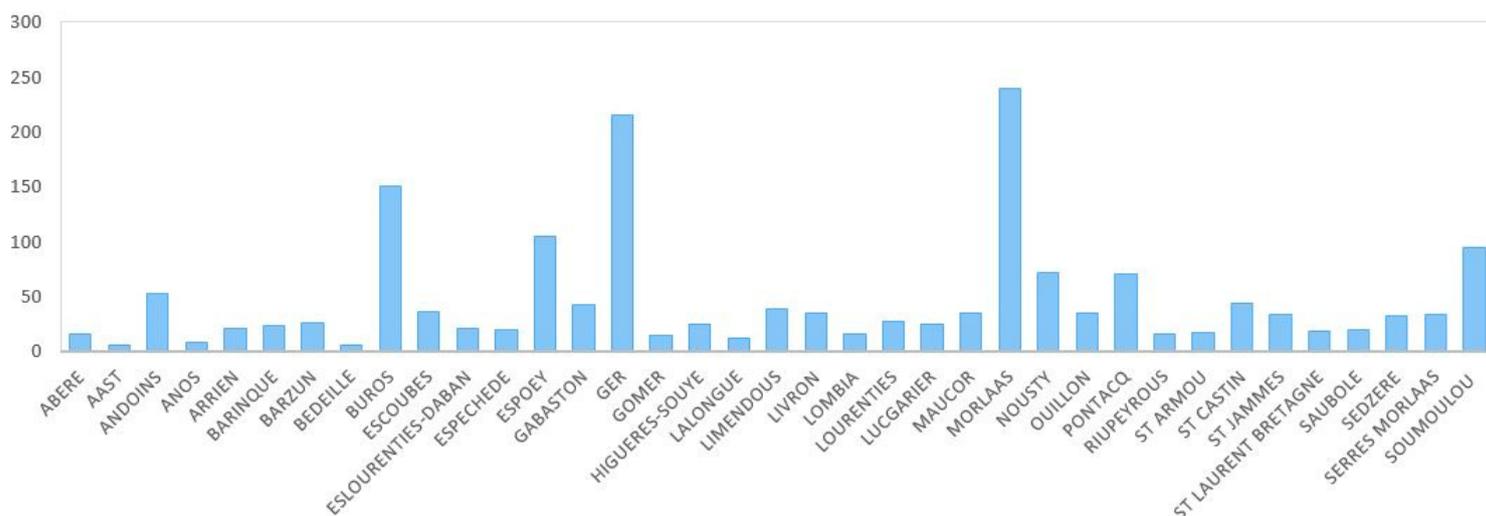
4
EMPLOIS TEMPS
PLEIN (ETP)

645 certificats d'urbanisme

539 déclarations préalables

445 permis de construire

Répartition par commune



C) NUMÉRIQUE

- Poursuite de l'accompagnement des publics en matière d'inclusion numérique
- Réflexion sur le déploiement de l'offre sur l'ensemble du territoire
Mise en place d'un partenariat avec l'association Unis Cité (mise à disposition de jeunes en emploi civique pour l'accompagnement numérique - achat de 4 PC pour favoriser la mobilité)

• Objectifs poursuivis par La Fibre 64



La CCNEB fait partie des EPCI membres du Syndicat Mixte LaFibre 64

- Renforcer l'attractivité départementale
- Mise en place d'un réseau pour l'accès au Très Haut Débit
- Accompagnement des communes pour la réalisation de l'adressage dans le cadre du Très Haut Débit
- Mise en œuvre d'un programme d'essaimage en faveur de l'inclusion numérique
- Travail sur la mise en conformité en matière de Règlement Général sur la Protection des Données

04 Développement économique

A) ZONE D'ACTIVITÉS. COMMERCES ET ARTISANAT.....	P 24
B) AGRICULTURE - VITICULTURE.....	P 25
C) TOURISME.....	P 26

A) ZONE D'ACTIVITÉS. COMMERCE ET ARTISANAT

• Zones vendues

- Zone de Berlanne Ouest
Lots 4, 5 et 7 vendus à la société TGR

281 299, 20 € TTC

- Zone de Samsons-Lion
Lot 3 vendu à la société 2GNH

76 085, 40 € TTC

- Zone de Biébachette
Lot 15 vendu à la société SCI DOAZIT

62 438, 40 € TTC

• Tiers-lieux

- Signature d'une convention de partenariat avec les deux premiers tiers-lieux créés sur la Communauté de Communes, l'un à Morlaàs (Espace Coopératif des Fors) et l'autre à Lembeye (La Gare – tiers-lieu rural en Vic-Bilh)
- Outre le soutien financier de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, ceux-ci ont été accompagnés pour structurer leur projet et répondre avec succès à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Tiers-Lieux » du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

• Commerce

- Création de l'identité « entreprendre en Nord Est Béarn » avec ses médias et déclinaisons : Page Facebook, Page LinkedIn, newsletter, vidéo de promotion du territoire
- Lancement des rendez-vous de découverte d'entreprises : 7 entreprises visitées.
Objectif : mise en réseau des acteurs économiques
- Organisation de rendez-vous thématiques à destination des professionnels du territoire et en partenariats avec des structures locales : Mon entreprise visible sur le web, comment optimiser la session ou transmission de mon entreprise, comment bien gérer ma trésorerie, mes premiers pas sur Instagram
- Participation à l'organisation de la journée Fan Zone du Tour de France à Pontacq
- Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce : 400 000 € de fonds accordés par le ministère de l'économie sur un plan d'actions sur 3 ans
- Organisation d'une formation « transition numérique » à destination des élus de la commission économie

- > Amorce d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers des Pyrénées Atlantiques et la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn
- > Validation d'un projet d'habillage en trompe l'œil des locaux stratégiques vacants en centre bourg
- > Accompagnements des collectifs de professionnels dans leurs actions et projets



B) AGRICULTURE - VITICULTURE

• Actions menées

- > Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour :
 - o Enclencher un transfert d'expérience du programme « Manger Bio, Local, Labels & Terroir » vers les établissements de restauration collective du territoire volontaires
 - o Réaliser une étude d'opportunité pour le développement de cuisines centrales sur le territoire communautaire. Etude réalisée et présentée fin 2019
- > Poursuite du partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) :

Objectifs de ce partenariat :

- o Mobiliser et regrouper les propriétaires pour remettre en gestion des peuplements en manque de gestion
- o Rechercher des modèles de regroupements permettant une autonomie des propriétaires
- o Structuration d'une filière locale en bois énergie avec implication de l'ASA Forestière du Soubestre, projet pilote sur le territoire

Actions 2019 :

- o Deux réunions publiques prévues en juin sur les secteurs Ousse-Gabas et Morlaàs (Pontacq et Saint-Laurent Bretagne)
- o Accompagnement de la réflexion autour de l'approvisionnement du réseau de chaleur de Lembeye

• Actions menées

- Etude de structuration de la compétence « promotion de tourisme » avec l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique (AaDT) des Pyrénées-Atlantiques. Après étude de plusieurs scénariis, cette étude a abouti à l'extension du Syndicat Mixte du Tourisme Garlin/Lembeye sur l'ensemble du Nord-Est Béarn et des Luys en Béarn. Ainsi, le Syndicat Mixte du Nord Béarn est-il né, couvrant l'ensemble des deux EPCI depuis le 1er janvier 2020
- Etude de faisabilité de la refonte du Plan Local de Randonnées du secteur Ousse-Gabas. Ce Plan Local de Randonné (PLR) est le plus ancien des PLR existant sur le territoire communautaire. Le scénario retenu aboutit à une offre plus qualitative



05 Enfance Jeunesse

A) PETITE ENFANCE..... P 28

B) ENFANCE JEUNESSE..... P 28

1. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

2. Espace Jeunes

A) PETITE ENFANCE

• Faits marquants

- Mise en place d'une coordination par recrutement interne pour :
 - 3 Relais d'Assistantes Maternelles
 - 5 Structures Multi Accueil



B) ENFANCE JEUNESSE

1. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

- 6 ALSH en régie directe
- Maintien des subventions pour les ALSH situés à Artigueloutan, Pontacq (jusque fin juillet 2019) et Pontiacq

• Faits marquants

- Rentrée 2019 : intégration de l'ALSH « Pont du Tonkin » de Pontacq, repris en régie directe
- Fermeture de l'ALSH de Berlanne qui fonctionnait uniquement les mercredis en périscolaire et déplacé sur la commune de Buros



2. Espace Jeunes

- Mise en place d'animations de proximité avec les collèves

• Projets 2020

- Etude sur la rénovation de l'Espace Jeunes de Morlàas

06 Environnement

A) TRAITEMENT DES ZONES POLLUÉES.....	P 30
B) PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL.....	P 30
C) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI).....	P 32
D) PATRIMOINE NATUREL.....	P 35

A) TRAITEMENT DES ZONES POLLUÉES

• Description du service

- > Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Soumoulou : Exploitation et gestion confiées au SIECTOM Coteaux Béarn Adour
- > Reconquête des milieux et réhabilitation de sites pollués dans le cadre d'un programme global sur des sites identifiés avec les communes. Celles-ci seront appelées à participer à 50 % sur le reste à charge : Barzun, Bassillon-Vauzé, Espoey, Gabaston, Ger, Gomer, Nousty, Ponson-Dessus, Pontacq. Estimation du projet global : 566 765 € HT (financement alloué par le Département des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 188 039 €)
 - Parmi les sites réhabilités, celui de Ger fait l'objet d'une attention particulière de part sa dimension environnementale. Il s'agit en effet du traitement de la zone polluée adjacente à la zone humide de Manas (Ger). Estimation du coût global du projet pour les travaux : 259 894 € HT (financements alloués à hauteur de 138 838 € par l'Europe via Leader, 66 643 € par le Département des Pyrénées-Atlantiques et 28 119 € par la Région Nouvelle-Aquitaine)
- > Finalisation des travaux de réhabilitation du site de Livron. Opération intégralement prise en charge par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (application d'une délibération antérieure de l'ex Communauté de Communes Ousse-Gabas). Coût du projet global : 72 555 € HT financement alloué par le Département des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 21 571 €)
- > Arrêt du projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Simacourbe suite à une délibération du Conseil Municipal de la commune



B) PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

• Description du service

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) confie aux EPCI à fiscalité propre le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire; ainsi, pour les communautés de plus de 20 000 habitants, la mise en place du PCAET est obligatoire (échéance : fin 2018)

Le PCAET est un outil de planification stratégique avec une vision à échéance 2030 et 2050.

Les objectifs principaux sont :

RÉDUCTION DE 40% DES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE EN 2030

RÉDUCTION DE 20 À 30 % DE LA
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE EN 2030

AVOIR 32 % D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA
CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE D'ICI 2030

Le PCAET doit être compatible avec les autres outils de planification du territoire que sont notamment le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Grand Pau, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Nouvelle Aquitaine.

Le PCAET, qui est établi pour une durée de 6 ans, s'applique à l'ensemble du territoire et s'adresse à tous les acteurs ; il est évalué au bout de 3 ans et révisé, mis à jour tous les 6 ans. Il comprend plusieurs phases :

- le diagnostic,
- la stratégie territoriale,
- le programme d'actions,
- le dispositif de suivi et d'évaluation

Le diagnostic permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'action.

La stratégie identifie les priorités et les objectifs que la communauté souhaite fixer, en cohérence avec les objectifs nationaux cités ci-dessus, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant en compte le coût des actions et celui d'une éventuelle inaction.

Le programme d'actions décrit les opérations qui seront initiées pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie. A noter que la CCNEB ne va pas porter seule toutes ces actions ; elle sera maître d'ouvrage de certaines (en coordination avec les autres compétences qu'elle exerce), mais son rôle est aussi d'initier, de coordonner, de suivre et d'évaluer l'ensemble des actions, tous domaines confondus, avec tous les acteurs du territoire, publics ou privés.

Enfin, un programme de suivi et d'évaluation sera mis en place, qui permettra d'ajuster le plan climat le cas échéant et donnera des éléments d'appréciation pour son renouvellement.

Pour réaliser ce plan, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, en partenariat avec le SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques) et les collectivités voisines du Pays de Nay et des Luys en Béarn, travaille avec le bureau d'étude ALTEREA.

• Faits marquants

- Le bureau d'étude ALTEREA a terminé la phase du diagnostic, qui a ainsi été présenté au conseil communautaire de décembre 2019. Sans surprise, compte tenu de la nature même de notre territoire rural, l'agriculture représente une part assez importante, un peu plus de la moitié, des émissions de gaz à effet de serre. Viennent ensuite le transport routier et le secteur résidentiel, pour une part non négligeable.
 - Concernant les consommations d'énergie, ce sont les secteurs du transport routier et du résidentiel, qui sont les plus impactants, représentant à eux deux les deux tiers des consommations. Là aussi, le caractère rural de notre territoire, explique cette proportion (prédominance de la voiture individuelle pour se déplacer, prédominance de la maison individuelle, logements qui commencent à dater, et donc pas toujours bien isolés).
- Les étapes suivantes du PCAET seront mises en œuvre en 2020, après la période électorale.



C) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

• Description du service

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est compétente en GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 ; la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations comprend les 4 items obligatoires suivants :

- item 1 : Aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- item 2 : Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau ;
- item 5 : Défense contre les inondations et contre la mer ;
- item 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- La **PI** (item 5) correspond à l'entretien, la gestion et la surveillance des ouvrages de protections existants contre les crues, comme les digues ou les bassins écrêteurs de crues, et la création de nouveau si nécessaire, après étude, enquête publique et dans l'intérêt général.
- La **GEMA** (en particulier les items 2 et 8) correspond à la gestion de la dynamique fluviale (réouverture de bras morts, talutage, gestion d'atterrissements, gestion sélective des embâcles et chablis...), gestion de la végétation (arbres dangereux, ...), restauration, gestion et entretien de zones humides. Les actions sont mises en œuvre au travers d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), après Déclaration d'Intérêt Général. C'est une condition obligatoire pour que la collectivité publique puisse intervenir en lieu et place du privé.

→ La collectivité n'intervient donc que dans le cadre de l'intérêt général ; elle ne peut pas intervenir pour le seul intérêt privé (par exemple pour une protection de berge chez un privé).

Ainsi, la compétence GEMAPI dévolue aux EPCI n'exonère en rien la responsabilité des riverains en vertu de leur statut de propriétaire (article L.215-14 du code de l'environnement : *"le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives"*).

PRÉCISIONS SUR LE RÔLE DE CHACUN

PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

devoir d'intervenir pour assurer le bon écoulement des eaux (enlèvement d'embâcles, gestion d'atterrissements,...) *

COMMUNES

responsables des ouvrages d'art (pont...), de la voirie, et se doivent d'intervenir en cas de dégâts, notamment au titre de la sécurité publique **

CCNEB

a transféré tout ou partie de la GEMAPI à des Syndicats de rivière afin qu'ils exercent cette compétence sur un périmètre cohérent, c'est à dire le bassin versant dans son intégralité. ***

*Lorsque ces interventions se font depuis la berge, sans intervention dans le lit du cours d'eau et de perturbation du milieu aquatique, il n'y a pas besoin d'autorisation de la Police de l'eau, ce qui est le plus souvent le cas pour l'entretien classique, fait par le riverain.

**Lorsque la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (en l'occurrence dans le cas présent d'un PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations), elle doit se doter d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde), et le mettre en œuvre lors des événements climatiques majeurs.

*** Ces syndicats interviennent dans le cadre de l'intérêt général au travers notamment de PPG (Plan pluriannuel de gestion) ou d'étude spécifique sur un problème donné.



La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est couverte par plusieurs bassins versants : les Lées, l'Echez, le Louet, le Gabas, les Luys, et l'Ousse.

La GEMAPI a ainsi été transférée en totalité ou partiellement par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn à ces syndicats de bassin, qui appellent annuellement une contribution auprès de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour fonctionner et mettre en œuvre les programmes d'études et de travaux, correspondant aux items transférés, en coordination avec les services de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

STRUCTURES - BASSIN VERSANT

CONCERNE À TERME

SYNDICAT MIXTE DE L'ADOUR AMONT (SMAA)

- 47 communes
- 9 277 habitants
- 302 km de cours d'eau, soit 54 % de la superficie de la CCNEB
- items pris en charges : 1, 2, 5, 8 + 4 et 12

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU BAHUS, DU GABAS ET DU LOUTS (SBVGLB)

- 17 communes
- 4 317 habitants
- 98 km de cours d'eau

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES LUY (SBVL)

- 21 communes
- environ 150 km de cours d'eau

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU (SMBGP)

- 12 communes
- 112 km de berges

• **Faits marquants**

Compétence PI conservée par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn sur le bassin des Luys et Gabas, les actions suivantes ont été réalisées :

- Entretien des bassins écrêteurs de Buros et Morlaàs (fauchage biannuel ; tenue des registres de surveillance ...). Montant : 1 640€ HT
- Etude de modélisation hydraulique du bassin écrêteur de Buros (suite aux crues de juin 2018) en concertation avec la DDTM et la DREAL. Montant étude : 2 595€ HT
- Signature du marché de travaux de réhabilitation du bassin écrêteur de Buros, en octobre 2019 (suite aux crues de juin 2018), avec le groupement d'entreprises SOTRAVOS/LAPEDAGNE. Montant : 85 589€ HT
- Reprise d'enrochements sur le bassin de Morlaàs (suite aux crues de juin 2018) avec l'entreprise SMTP Vigneau. Montant : 1 580€ HT
- Mise en place d'un partenariat avec l'Institution Adour pour la réalisation d'une étude hydraulique visant la recherche de solutions pour prévenir les inondations sur le secteur des Luys) : signature de la convention en date du 20 août 2019
- Etude hydraulique préliminaire (avant-projet sommaire) pour la réalisation d'un champ d'expansion de crue sur la Gouttère à Morlaàs. Montant étude : 1 905 € HT

 Le conseil communautaire a décidé de prendre l'ensemble des dépenses relatives à la GEMAPI sur la taxe Gemapi, soit 343 736 € voté au conseil du 28 septembre 2018 pour l'année 2019

• Bassins écrêteurs de crues de Buros et Morlaàs

➤ Sur le bassin versant des Luys, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn exerce directement l'item 5 « défense contre les inondations et la mer »

- Celui-ci prévoit notamment l'entretien, la gestion et la surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues : conventions de mise à disposition du bassin écrêteur de crue situé sur la commune de Buros et du bassin écrêteur de crue situé chemin d'Alexis à Morlaàs

➤ Travaux de restauration du bassin écrêteur de crue de Buros

- Lors des inondations du 12 et 13 juin 2018, il a joué son rôle en permettant d'éviter une inondation en aval. Il a toutefois subi des dommages qu'il convient de réparer. Ceci n'a pas été rendu possible en 2018 ; l'objectif est donc d'y parvenir en 2019



D) PATRIMOINE NATUREL

• Description de l'action

➤ Gestion et valorisation des pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye.

- Montant : 44 829 €
- Département des Pyrénées-Atlantiques : 24 272 €
- Région Nouvelle-Aquitaine : 2 483 €
- DREAL Nouvelle-Aquitaine : 4 904 €

➤ Reconquête de la zone humide de Manas à Ger. Conventonnement avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine pour la mise en place d'un plan de gestion annuel.

- Projet estimé : 34 655 €
- Agence de l'Eau Adour Garonne : 16 827 €
- Département des Pyrénées-Atlantiques : 10 896 €

➤ Animations 2018-2019 auprès des scolaires du territoire sur les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye et de la zone humide de Manas.

- Montant du projet : 15 333 €
- Département des Pyrénées-Atlantiques : 5 473 €
- Institution Adour : 3 600 €

➤ Finalisation de l'étude Trame Verte et Bleue (atlas cartographique communal) et des actions menées dans le cadre de l'Appel à Projets régional "Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs".

- Montant du projet : 34 874 €
- Région Nouvelle-Aquitaine : 20 924 €

- > Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) en partenariat avec les Bureaux d'Etudes Architecture Santé et Biodiv'AirSanté ayant pour objectif d'évaluer les impacts négatifs et/ou positifs d'actions en faveur du patrimoine naturel.
 - Budget prévisionnel : 25 600 €
 - Agence Régionale de Santé : 25 000 €

- > Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions en faveur du patrimoine naturel en réponse à l'Appel à Projets régional "Territoire Vert et Bleu".
 - Budget prévisionnel : 29 941 €
 - Région Nouvelle-Aquitaine : 23 953 €

07 Action sociale

A) SERVICES À LA PERSONNE.....	P 38
B) HABITAT.....	P 39
C) SANTÉ.....	P 39
1. Désertification médicale et Présence Médicale	64
2. Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lembeye	
D) EHPAD DE LEMBEYE.....	P 40
1. Plan de financement prévisionnel - Budget investissement	
2. Plan de financement prévisionnel - Budget fonctionnement	

A) SERVICES À LA PERSONNE

• Analyse des besoins sociaux

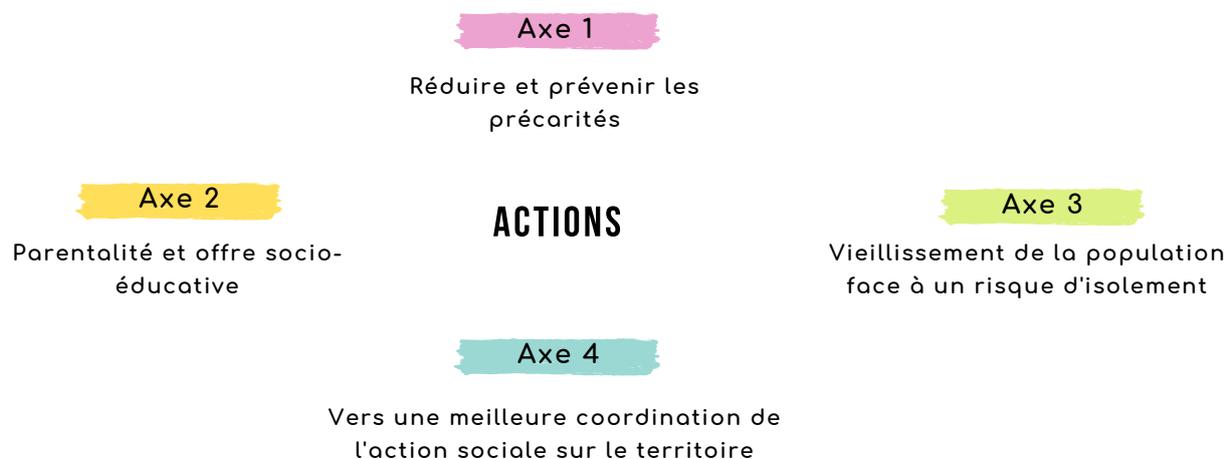
➤ Démarche d'appui et d'accompagnement par Territoires Conseils

• Objectif

➤ Elaborer un projet intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

3
PHASES

- Autodiagnostic de la vie sociale du territoire par élus,
- Consolidation de l'autodiagnostic par les acteurs locaux,
- Restitution d'une politique sociale intercommunale autour de 4 axes



• Portage de repas à domicile

- Mis en place depuis 1997, ce service est en constante évolution
- S'effectue sur le bassin de vie du Canton de Lembeye en Vic-Bilh et est proposé sur des communes limitrophes

MOYEN HUMAIN

- Une matinée mise en place pour le suivi administratif des bénéficiaires

1
ETP



EN CHIFFRES

- 11 200 repas commandés au Centre Hospitalier de Pau
- Augmentation du prix du repas à 7,50 €
- 37 bénéficiaires en moyenne
- 230 kilomètres parcourus par jour



B) HABITAT

• Programme Intérêt Général "Bien chez Soi" 2

- Participation de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn dans le financement de la seconde programmation PIG "Bien chez Soi" 2

• Objectif

- Accompagné la réhabilitation de 36 logements par an sur la totalité du territoire, en partenariat avec les cofinanceurs

EN CHIFFRES

- Aide maximum par dossier : 1 000 € (10 % du montant HT des travaux)
- 13 dossiers financés en 2019
- Dépenses de 10 261, 30 € en 2019

SERAIENT ÉLIGIBLES

- Travaux luttant contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne
- Travaux visant à soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap

C) SANTÉ

• Contrat Local de Santé Est-Béarn

- Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), délégation des Pyrénées-Atlantiques et des Communautés de Communes des Luys en Béarn, du Pays de Nay et du Nord Est Béarn
- Contrat signé le 18 décembre 2019

• Objectif

- Favoriser la santé et le bien-être des habitants en réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé
- 52 ACTIONS à l'intérieur de 4 axes d'intervention

MOYEN HUMAIN

1
ETP



Axe 1

Accès aux soins et coordination

Axe 2

Accompagnement à la perte d'autonomie

ACTIONS

Axe 3

Prévention et promotion de la santé

Axe 4

Pour un environnement favorable à la santé

1. Désertification médicale et Présence Médicale 64

- Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Territoires de Santé du Futur de la Région avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, les Communauté de Communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn et les sociétés de médecins pour solliciter une subvention de 100 000 €
- Mise en place d'une consultation gériatrique avancée au sein d'une Maison de Santé
- Dépense engagée auprès du Cabinet de recrutement Sup'Garcia pour la recherche et formation d'un médecin généraliste européen

2. Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lembeye

- Installation d'une sage-femme et de deux infirmières libérales
- Mise en place d'une permanence en psychiatrie



D) ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) DE LEMBEYE

- Validation au Plan Pluriannuel d'Investissement par le Département des Pyrénées-Atlantiques
- Convention entre l'Agence Régionale de Santé, l'office 64 et l'Association de Gestion Médico-Sociale (AGMS) du Nord Est Béarn
- Analyse et validation de l'Avant-Projet Définitif
- Nouveau plan de masse de l'EHPAD
- Dépôt du permis de construire avec une instruction en cours auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Premiers échanges pour l'organisation d'un Forum Emploi en 2020 : 5 groupes de travail sur la formation et le recrutement

1. Plan de financement prévisionnel - Budget investissement

DÉPENSES

• Travaux	5 778 952 €
• Honoraires	1 164 043 €
• Charges foncières	472 368 €
• Intérêts de pré-financement	142 962 €

RESSOURCES

• Etat (CNSA-PAI)	1 000 000 €
• Département 64	969 254 €
• CCNEB*	216 000 €
• PLS (Prêt Locatif Social)	3 930 142 €
• Emprunt (Prêt PHARE) 35 ans à 2,4%	1 174 947 €
• Autres prêts : (RSI) 15 ans à 0%	125 000 €
• Intérêts capitalisés	142 962 €

TOTAL 7 558 325 €

TOTAL 7 558 325 €

*Autre participation CCNEB = 537 000 € pour acquisition terrain, études préalables

2. Plan de financement prévisionnel - Budget fonctionnement

> 2 400 000 € dont 1 600 000 € de charges de personnel

• Coût journée

AVEC SUBVENTION*

52,76 €/jour

SANS SUBVENTION

56,29 €/jour

* Etat, Département, Communauté de Communes du Nord Est Béarn

• Rétroplanning

2019

AUTOMNE 2020

ÉTÉ 2022

Début des travaux

Ouverture de l'EHPAD



08

Culture Vie associative Sport

A) CULTURE..... P 43

1. Enseignement musical

2. Lecture publique

B) VIE ASSOCIATIVE..... P 43

C) SPORT..... P 44

1. Piscine de Pontacq

2. Piscine d'Arrosès

A) CULTURE

1. Enseignement musical

- > Ecoles de musique présentes sur les 3 bassins de vie de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- > 1 schéma Départemental des Enseignements Artistiques intégré par :
 - l'Association des Amis de la Musique du Canton de Lembeye
 - l'Association de Gestion du Club des Jeunes de Morlaàs

• Moyen humain

1
ETP



2. Lecture publique

- > 1 réseau de Lecture Publique regroupant :
 - 5 bibliothèques sur les communes de Barzun, Ger, Nousty, Pontacq et Soumoulou point de lecture sur la commune de Lourenties
 - Une centaine de bénévoles
 - Un schéma Départemental de Lecture Publique intégré par le Réseau de lecture de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn



B) VIE ASSOCIATIVE

- > Attribution de subventions aux associations du territoire dans le cadre :
 - la formation sportive et culturelle
 - les équipes évoluant au niveau national
 - l'animation événementielle
 - la promotion du territoire communautaire

• En chiffres

- > Plus de 43 associations soutenues
- > 178 796 € de subventions versées



Zoom sur l'aide à la formation

- > Accordée aux adhérents de moins de 16 ans résidant sur le territoire
15€ par an et par adhérent

44 157 €

enveloppe fixée

29 094 €

enveloppe réalisée

1. Piscine de Pontacq

- **Ouverture pendant 4 mois de juin à septembre**

- Scolaire : du 3 juin au 5 juillet et du 2 au 27 septembre (6 écoles et un collège)
- Grand Public : du 6 juillet au 1er septembre - 7/7 jours de 14h à 19h

- **Bilan fonctionnement**

- 3 agents de la CCNEB
- 3 agents techniques de la mairie de Pontacq mis à disposition (ouverture, entretien quotidien, mise en hivernage)
- 9 agents saisonniers recrutés
Surveillance : 1 BEESAN, 4 BNSSA (2 en juillet et 2 en août)
Accueil : 4 agents de caisse (2 en juillet et 2 en août)

- **En chiffres**

- 3 657 entrées vendues
- Recettes : 7 311 €

2. Piscine d'Arrosès

- **Ouverture pendant 2 mois de juillet à septembre**

- Grand Public : du 6 juillet au 1er septembre - 7/7 jours de 15h à 20h

- **Bilan fonctionnement**

- 3 agents de la CCNEB
- 3 agents saisonniers recrutés
Surveillance : 1 BEESAN mis à disposition par le Groupement Employeurs 4 Saisons
Accueil : 2 agents de caisse (1 en juillet et 1 en août)
- 1 283 entrées vendues
- Recettes : 2 333€

09 Régie des Transports Scolaires

A) ORGANISATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET BILAN CHIFFRÉ..... P 46

B) SORTIES SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES..... P 47

A) ORGANISATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET BILAN CHIFFRÉ



Régie Transports Scolaires du collège de Lembeye et des écoles primaires de l'ancien territoire de Lembeye

• Rappels

- > 10 lignes pour le collège (dont 3 sous-traitées : 1 auprès de la CITRAM et 2 auprès de Bouet-Augaret), 2 rotations 5 jours par semaine
- > 9 lignes desservant les écoles primaires du secteur (dont 1 ligne sous-traitée auprès de Bouet-Augaret)
- > Modification de 3 lignes "primaire" dûe au passage à 4 jours d'école : 5 lignes effectuant 2 rotations par jour sur 4 jours et 4 lignes effectuant 2 rotations sur 4 jours
- > 4 circuits cantines (Boast, Lannecaube, Lalongue et Maspie-Lalonquère-Juillacq)
- > 1 circuit TAP (l'école de Lalongue vers l'école de Simacourbe)

• En chiffres

- > 348 enfants transportés pour l'année scolaire 2018-2019 (-12,56 % par rapport à l'année précédente), dont environ 59,5 % sont des collégiens. La nouvelle réglementation et tarification du Conseil Départemental en collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine a impacté la fréquentation.

Ligne n°	Année 2017-2018			Année 2018-2019			EVOLUTION		
	Collège	Primaire	Total	Collège	Primaire	Total	Collège	Primaire	Total
1	12		12	12		12	0		0
2	31	7	38	27	3	30	-4	-4	-8
3	27	7	34	24	6	30	-3	-1	-4
4	15	10	25	14	9	23	-1	-1	-2
5	28	24	52	23	17	40	-5	-7	-12
6	10	8	18	14	5	19	4	-3	1
7	20		20	15		15	-5		-5
8	16	10	26	13	11	24	-3	1	-2
9	33		33	25		25	-8		-8
10	42		42	40		40	-2		-2
11		33	33		19	19		-14	-14
12		33	33		39	39		6	6
1 bis		32	32		32	32		0	0
TOTAL	234	164	398	207	141	348	-27	-23	-50

B) SORTIES SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES

> 122 sorties scolaires assurées par la régie Transports Scolaires



* LESPIELLE

** GER

10

Rapport d'activités SPANC du Pays de Morlaàs

A) SITUATION FINANCIÈRE..... P 49

1. Recettes

2. Dépenses

3. Service d'entretien des assainissements autonomes

B) BILAN..... P 51

• Rappels des effectifs du SPANC du Pays de Morlaàs

Deux techniciens à temps plein sont affectés au service :

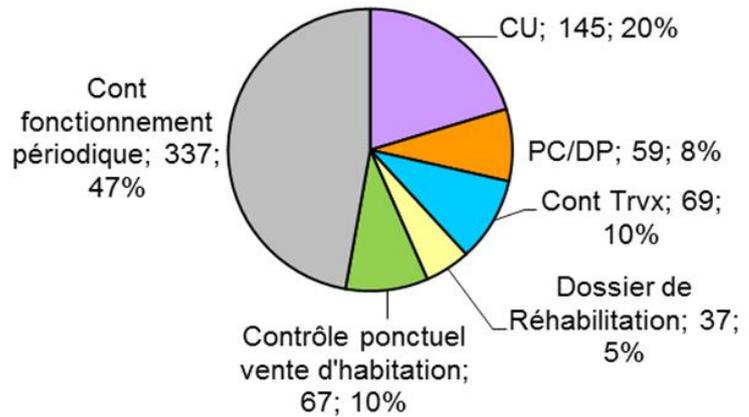
- Jean Marie TEULE (recrutement en mars 2015)
- Anthony DELPIT (recrutement en mai 2016)

Le service comptabilité (Chantal MONTAUBAN ou Sophie BARON) est également sollicité ponctuellement pour la partie facturation des redevances auprès des usagers et la préparation des titres de paiement à émettre, ainsi que le règlement des factures diverses du service (fournitures et achats de matériel, factures du prestataire pour le marché d'entretien des installations d'Assainissement Non Collectif).

• Bilan

En 2019, l'activité sur le neuf reste assez soutenue, ainsi que les contrôles sur vente d'habitation.

Concernant les installations existantes, 337 contrôles de fonctionnement ont été effectués, principalement sur la commune de Buros.



Ce chiffre est en baisse : en effet, en 2019, les agents du service ont été pas mal mobilisés pour travailler sur l'organisation du transfert de la compétence Assainissement Non Collectif aux deux syndicats d'eau et d'assainissement dont dépendent le territoire.



A) SITUATION FINANCIÈRE

• Rappel

Le service d'Assainissement Non Collectif est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui signifie entre autres que le financement du service se fait par l'utilisateur, que le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service, et que son budget doit être équilibré entre recettes et dépenses (mise en place d'un budget annexe selon l'instruction comptable M 49).

1. Recettes

• Redevances

Les tarifs des redevances ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016.

Ils permettent d'intégrer et d'anticiper la baisse progressive des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

COMPTE ADMINISTRATIF

Diagnostic fonctionnement de l'assainissement autonome existant visite périodique

13 € / an sur facture d'eau potable
(hors frais de gestion des sociétés d'eau potable et TVA) OU
117 € / 9ans *(payable en une seule fois après la visite)*

Diagnostic de fonctionnement de l'assainissement autonome existant lors de la vente de biens immobiliers (visite avec déplacement)

120 € TTC

Certificat d'urbanisme ou Déclaration préalable ou Permis d'aménager (accordé) < 4 lots

120 € TTC /lot si accordé

Certificat d'urbanisme ou Déclaration préalable ou Permis d'aménager (accordé) supérieur ou égal à 4 lots

400 € TTC
(forfait pour le dossier si accordé)

Permis de Construire ou Déclaration de Travaux accordé et entraînant des travaux d'assainissement non collectif

130 € TTC
(si accordé)

Annulation du Permis de Construire ou de la Déclaration de Travaux à la demande du pétitionnaire

Remboursement des 70 €
(part contrôle de travaux)

Raccordement au réseau d'assainissement collectif avant la fin de la construction

Remboursement des 70 €
(part contrôle de travaux)

• Subventions

L'Agence de l'eau Adour Garonne continue de verser en 2019 une subvention au SPANC, selon certaines conditions, au prorata du nombre de contrôles de l'existant et de contrôles de travaux effectués dans l'année. En 2019, elle nous a ainsi versé 16 222 €.

C'est la dernière année que l'Agence de l'eau Adour-Garonne verse des subventions pour le fonctionnement des SPANC (courrier de l'Agence de l'eau en date du 18 décembre 2018 confirmant la suppression des subventions sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif et l'entretien à compter du 1er janvier 2020, dans le cadre de son 11ème programme pour le cycle 2019-2014). Il conviendra d'anticiper cette suppression des subventions et envisager une augmentation des redevances en conséquence.



2. Dépenses

Les frais de personnel et le remboursement des frais de fonctionnement (loyer, assurance, entretien voiture, copieur, téléphone, frais postaux etc.) et le paiement des factures de la prestation du vidangeur liée au marché d'entretien des installations d'Assainissement Non Collectif.

COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		38 071, 58		10 777, 24		48 848, 82
Opérations de l'exercice	34 159,05	92 333,30		4 181,51	34 159, 05	96 514, 81
TOTAUX	34 159,05	130 404,88		14 958,75	34 159, 05	145 363, 63
Résultat de clôture		96 245,83		14 958,75		111 204, 58
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		96 245,83		14 958, 75		111 204, 58

3. Service d'entretien des assainissements autonomes

Le marché en procédure adaptée pour assurer cette compétence facultative (prise par le SPANC en 2007), a été repassé fin 2018, pour renouveler le marché pour 2 ans (du 01/01/2019 au 31/12/2020). C'est la société PREBENDE Assainissement qui a été retenue.

Sur l'année 2019 : ce sont 183 vidanges qui ont été effectuées par le biais du service d'entretien de la communauté de communes, représentant 368 m3 de matières de vidanges.

Ce service connaît toujours un attrait important, dû aux prix attractifs pratiqués par la société retenue.



B) BILAN

Afin d'harmoniser l'exercice de la compétence assainissement non collectif sur tout le territoire, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a souhaité transférer cette compétence aux deux syndicats d'eau et d'assainissement présents sur son territoire, à compter du 01/01/2020, à savoir :

- le **Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre** (SEABB) pour 36 communes (les 14 communes du territoire de l'ancienne Communauté de Communes Ousse Gabas avaient déjà donné la compétence assainissement non collectif à ce syndicat) ;
- le **Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés** (SELGL) pour 23 communes

Les agents du service et responsables techniques et financiers de la communauté ont donc travaillé en 2019 au transfert de cette compétence, afin que celui-ci se passe dans les meilleures conditions possibles pour les agents

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par celui du 2 décembre 2013

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif :

1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A. **Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

- . Délimitation des zones d'Assainissement Non Collectif par une délibération : oui : + 20
- . Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : oui : + 20
- . Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif : oui : + 30
- . Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné. : oui : + 30

B. - Eléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- . Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : oui : + 10 ;
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : non
- . Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : non

Valeur de l'indice du SPANC sur le secteur de l'ex Communauté de Communes Pays de Morlaàs : 110 sur 140

2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Rappel : l'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Soit, depuis la création du service :

Nombre d'installations déclarées conformes (Installations neuves ou réhabilitées) : 902

Nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement (Installations existantes) : 2135

Nombre total d'installations contrôlées : 4418

SOIT : $902 + 2\ 135 / 4\ 418 = 0,687$ SOIT 68,7%

11

Rapport d'activités SPANC du Canton de Lembeye en Vic-Bilh

A) SITUATION FINANCIÈRE.....P 55

B) BILAN.....P 56

1. Recettes

2. Dépenses

• Rappels des effectifs du SPANC du Canton de Lembeye

Le SPANC de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye avait délégué dans un premier temps, via un marché public de prestations de services, la partie technique de ce service (contrôles ponctuels, contrôles périodiques et élaboration des synthèses communales...) à Val d'Adour Environnement (VAE).

Ce premier marché s'achevant au 31 août 2015, c'est la Société SAUR qui a repris le marché dès le 1er septembre 2015. Une technicienne, Emilie CAZANAVE, est mise à disposition à temps plein sur l'ensemble du territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye soit 31 communes, jusqu'au 31 août 2019.

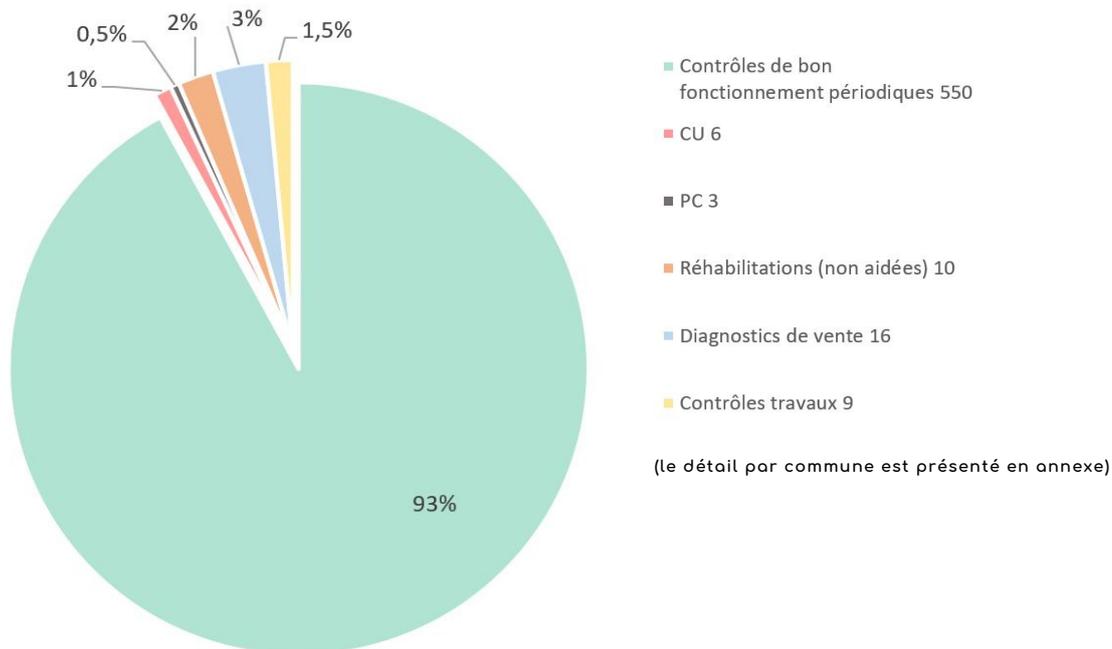
Une technicienne Environnement et Cadre de vie, Morgane UBALDO, consacre environ 30 % (suivi administratif et facturation, accompagnement des usagers) de son temps plein à ce service.

Une comptable, Chantal Montauban, consacre également 10 à 15 % de son temps de travail pour effectuer la partie facturation (usagers, fournitures, prestataire ...).

N.B ce rapport d'activité porte uniquement sur la période allant du 1er janvier 2019 au 31 août 2019 (soit jusqu'à la fin du marché avec la SAUR). La compétence du SPANC sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a été transférée au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre au 1er janvier 2020. C'est le SEABB qui a assuré les prestations relatives à ce SPANC du 1er septembre au 31 décembre 2019.



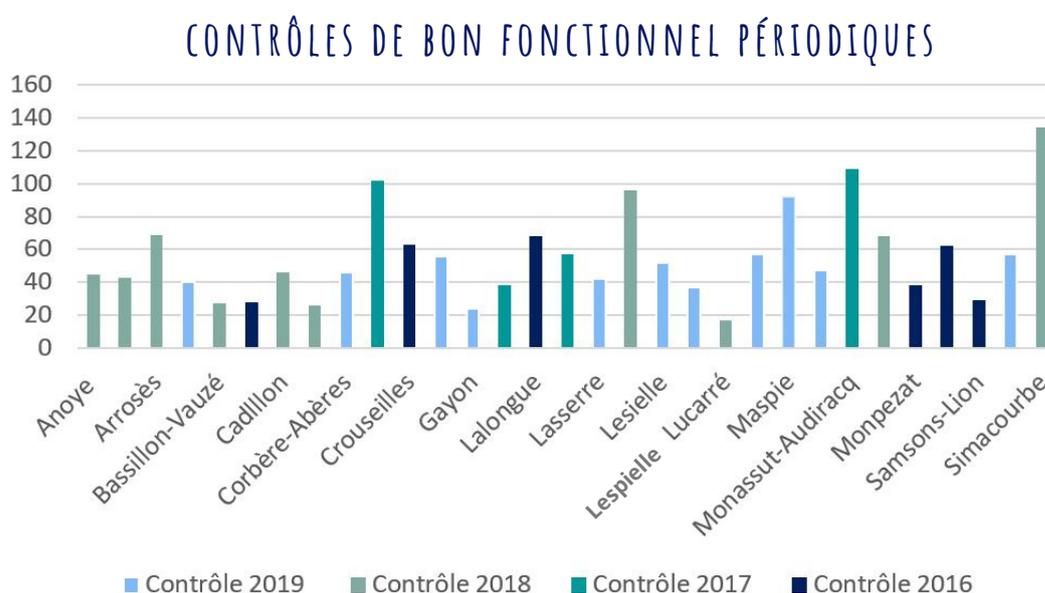
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTES MISSIONS



Si l'on se penche tout d'abord sur les contrôles ponctuels réalisés en 2019, on constate une activité quasi équivalente entre le neuf et la réhabilitation. En effet, les pourcentages pour les Permis de Construire et les Certificat d'Urbanisme s'élèvent à 0,5-1 % contre 2 % pour les réhabilitations volontaires (non aidées). Nous pouvons aussi constater que les diagnostics de vente représentent une part un peu plus élevée que le neuf ou la réhabilitation.

A noter pour les contrôles travaux que seulement 9 ont été effectués pour 3 PC et 10 réhabilitations. Nous pouvons donc supposer que soit des Permis de Construire n'ont pas abouti, soit des contrôles de travaux sur des réhabilitations n'ont pas été réalisés. Les usagers n'ont ainsi peut-être pas averti le SPANC lors de la réalisation de leurs travaux.

Concernant les contrôles de bon fonctionnement périodiques, ces derniers représentent en 2019, comme pour l'année 2018, la part la plus importante de l'activité.



La périodicité des contrôles de bon fonctionnement obligatoires étant fixée à 8 ans par le SPANC de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh, 2016 a été la première année du renouvellement de la campagne.

A) SITUATION FINANCIÈRE

• Rappel

Le service d'Assainissement Non Collectif est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui signifie entre autre que le financement du service se fait par l'utilisateur, que le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service, et que son budget doit être équilibré entre recettes et dépenses (mise en place d'un budget annexe selon l'instruction comptable M 49).

• A noter

10 391,77 € correspondant à des dépenses en sus et pris sur le budget général de la CCNEB (soit 391,48 € de remboursements de frais (6787) et 10 000,29 € de personnel affecté par la collectivité de rattachement (6215)), n'ont pas été facturés en 2019. Ils seront retenus sur l'excédent reversé au syndicat à qui nous avons confié l'exercice de la compétence depuis la fin du marché avec la SAUR (31.08.2019), soit 31 375,49 € (41 767,26 € - 10 391,77 €).

B) BILAN

Cette année 2019 est la poursuite et la fin de la collaboration entamée avec la SAUR depuis le 1er septembre 2015. L'année 2019 c'est également, l'achèvement des contrôles de bon fonctionnement périodiques obligatoires (tous les 8 ans) initiés en 2016.

En ce qui concerne les réalisations effectuées, l'activité entre la réhabilitation et le neuf sur 2019 est relativement équilibrée.

	CU	PC	Contrôles travaux	Diagnostics de vente	Réhabilitations non aidées	CBF périodiques	TOTAL
Anoye							
Arricau-Bordes				2			2
Arrosès				1			1
Aurions-Idernes						40	40
Bassillon-Vauzé					1		1
Bétracq							
Cadillon					1		1
Castillon Lembeye							
Corbère-Abères						46	46
Coslédaà-Lube-Boast			1	2			3
Crouseilles				1			1
Escurès						56	56
Gayon	1					24	25
Gerderest			1				1
Lalongue	1	1		2			4
Lannecaube							
Lasserre						42	42
Lembeye			1	1	1		3
Lespielle				1		52	53
Luc-Armau		1		1		37	39
Lucarré							
Lussagnet-Lusson				1	1	57	59
Maspie-Lalonquère- Juillacq			3		2	92	97
Momy						47	47
Monassut-Audiracq	2	1	2		1		6
Moncaup							
Monpezat							
Peyrelongue-Abos							
Samsons-Lion	2		1	1			4
Séméacq-Blachon					2	57	59
Simacourbe				3	1		4
TOTAL	6	3	9	16	10	550	594

1. Recettes

• Redevances

Contrôle des installations existantes	71, 50 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme	33 €
Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme	258 €
a) Contrôle de la conception	110 €
b) Contrôle de la réalisation	148, 50 €
Instruction des opérations de réhabilitation	258,5 €
a) Contrôle de la conception	110 €
b) Contrôle de la réalisation	148, 50 €
Diagnostic de vente de biens immobiliers	99 €

• Subventions

L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) ne versera pas de subvention au SPANC de Lembeye pour l'exercice 2019. Le SPANC du territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a pris depuis le 1er septembre 2015 la compétence facultative « réhabilitation groupée ». Malheureusement et après décision de l'AEAG (suppression des aides allouées), le SPANC n'a pas pu poursuivre les opérations groupées pour les années 2018 et 2019.

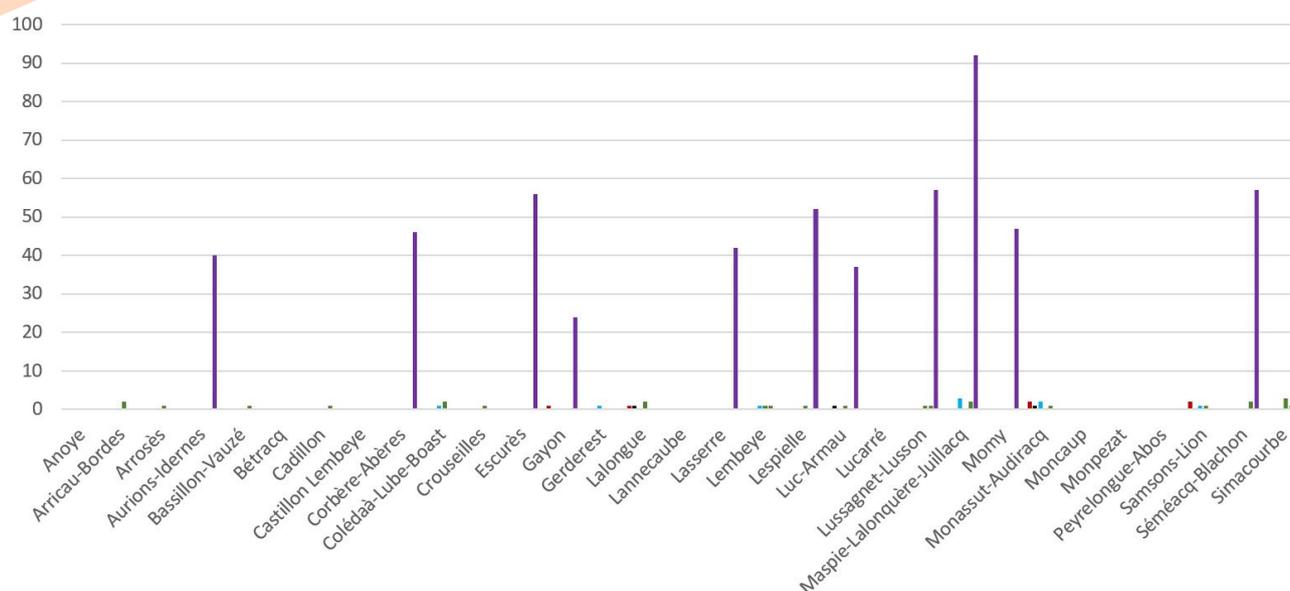
2. Dépenses

Les frais de personnel (1 technicienne et 1 comptable), le remboursement des frais de fonctionnement (télécommunication, frais d'affranchissement, fournitures ...) et le paiement de la prestation fournie par la société SAUR (marché de prestations de services) correspondent aux principales dépenses du service.

COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		41 767, 26				41 767, 26
Opérations de l'exercice	52 438, 82	53 396, 50			52 438, 82	53 396, 50
TOTAUX	52 438, 82	95 163, 76			52 438, 82	95 163, 76
Résultat de clôture		41 767, 26				41 767, 26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		41 767, 26				41 767, 26

BILAN DES INTERVENTIONS PAR COMMUNE



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par celui du 2 décembre 2013

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif :

1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- . Délimitation des zones d'Assainissement Non Collectif par une délibération : oui : + 20
- . Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : oui : + 20
- . Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif : oui : + 30
- . Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné. : oui : + 30

B. - Eléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- . Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : non
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : oui : +20
- . Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : non

Valeur de l'indice du SPANC sur le secteur de lac CCNEB (territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh) : 110 sur 140

2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Rappel : l'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Soit, depuis la création du service :

Nombre d'installations déclarées conformes (Installations neuves ou réhabilitées) : 689

Nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement (Installations existantes) : 418

Nombre total d'installations contrôlées : 1662

SOIT : $689 + 418 = 1107 / 1662 = 0,66$ SOIT 66 %

Nord · Est · Béarn
communauté de communes